



Formation

Préparation à la certification RGPD / CNIL

Mettre son entreprise en conformité

Présentation de la formation

L'entrée en vigueur du RGPD a fixé de nouveaux droits et a changé notre manière de travailler. Les entreprises se doivent de nommer leur DPO pour gérer les données collectées. Nous vous accompagnons pour cela grâce à notre formation à cette fonction clé.

Notre formation "Préparation à la certification CNIL / RGPD" aborde les aspects pratiques et opérationnels pour les missions quotidiennes d'un DPO. Tous les aspects du métier sont clarifiés via l'apprentissage des compétences techniques, juridiques et organisationnelles nécessaires à ce nouveau métier.

Notre équipe pédagogique alterne les notions théoriques et pratiques, favorisant la participation des stagiaires. Cette interactivité permet une assimilation des concepts de la protection des données personnelles.

Vous aurez également la possibilité d'échanger avec des DPO d'entreprises partenaires qui viendront partager leur expérience. A l'issue de cette formation, vous aurez la possibilité d'accéder aux épreuves de certification au titre de Délégué à la Protection des Données (DPO), agréée par la CNIL et valable 3 ans.

Objectifs pédagogiques de la formation

→ Fournir aux participants les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer leur fonction de DPO (Data Protection Officer) conformément aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

→ Les objectifs spécifiques incluent l'acquisition des connaissances sur les principes et les obligations du RGPD, l'apprentissage des nouvelles technologies et des méthodes liées à la protection des données et le développement des compétences nécessaires pour gérer des processus et des violations de données.

→ Les participants pourront également identifier les risques et les menaces liés à la protection des données et comprendre les mesures à prendre pour répondre aux exigences du RGPD.



Durée de formation

5 jours de formation soit 35 heures

Lieu : La Plateforme,

8 rue d'Hozier, 13002 Marseille.

Accès : métro ou tramway Joliette

Public visé

Pour les chefs d'entreprise, les DPO ainsi que les salariés avec profils informatique, juridique, administratif, finance, conformité, audit, etc. Les stagiaires doivent impérativement justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans.

Moyens pédagogiques & techniques

Un support de cours est remis en début de formation. Elle s'effectue en présentiel dans les locaux de l'organisme de formation et avec les moyens techniques mis à disposition par les formateurs.

La formation est constituée de notions théoriques et d'une partie pratique (études de cas réalisées par les formateurs).

Un support de cours est remis en début de formation. Elle s'effectue en présentiel dans les locaux de l'organisme de formation et avec les moyens techniques mis à disposition par les formateurs.

La formation est constituée de notions théoriques et d'une partie pratique (études de cas réalisées par les formateurs).



Contenu détaillé de la formation

— **Horaires** : 9h00-12h45 & 13h45-17h30

Journée 1

9h-10h30 (1h30) : Introduction générale à la protection des données

- Rappel historique de la protection des données
- Le cadre légal européen de la protection des données
- Le cadre légal français de la protection des données

10h30-10h45 : Pause

10h45-12h45 (2h) : Comprendre les principes du RGPD et identifier les bases juridiques

- De quoi parle-t-on : définitions et concepts
 - Les principes de la protection des données
 - Les bases légales. Exercice : déterminer les bases légales des traitements de données
 - Les acteurs et leurs responsabilités.
- Exercice : Déterminer les responsabilités

12h45-13h45 : Pause déjeuner

13h45-15h45 (2h) : Les transferts de données hors Union européenne

- Définition transferts transfrontaliers et transfrontières
 - Les différents outils d'encadrement des transferts hors UE :
 - Les mécanismes de transferts : les décisions d'adéquation, les CCT, les BCR
 - les dérogations
 - les autres mécanismes
- Exercice : encadrement des transferts

15h45-16h00 : Pause (15mn)

16h00-17h30 (1h30) : Mettre en œuvre la protection des données dès la conception et par défaut

- Privacy By Design & Privacy By Default
- Concepts
- Mise en application
- Exercice

QCM de fin de journée

Journée 2

9h-10h30 (1h30) : Le DPO, missions, rôles et fonctions

- Présentation du métier
- Les missions selon le RGPD
- Les rôles et fonctions
- La responsabilité du DPO
- Exercice

10h30-10h45 : Pause

10h45-12h45 (2h) : Déterminer les mesures de sécurité des données

- Définition sécurité des données
- Confidentialité, Intégrité, Disponibilité (Triangle CIA) + Preuve
- Sécurité Physique et logique
- Les mesures organisationnelles, techniques et juridiques
- Etude de 2 Cas Pratiques

12h45-13h45 : Pause déjeuner

13h45-15h45 (2h) : Tenir et mettre à jour ses registres

- Registre des traitements : définition et obligation
- Registre des traitements: ce que doit contenir le registre
- Qui crée et qui tient le registre
- Mise à jour du registre
- Traçabilité du registre

15h45-16h00 : Pause (15mn)

16h00-17h30 (1h30) : Tenir et mettre à jour ses registres (suite)

- Les autres registres (droits, violation de données, ST, et formations)
- Cas Pratique : Faire son registre des traitements

QCM de fin de journée



Journée 3

9h-10h30 (1h30) : Informer les personnes et leur permettre d'exercer leurs droits

- La personne concernée
- L'information de la PC : quand et comment informer la PC
- Les droits avant le RGPD
- Les nouveaux droits et les différents recours
- Les Class Actions
- Comment gérer une demande de droit (réception + réponse)
- Exercice : déterminer les droits applicables
- Cas Pratique : rédiger une mention d'information

10h30-10h45 : Pause

10h45-12h45 (2h) : Les violations de données à caractère personnel

- Définition
- Gestion de la violation (gestion de crise)
- Notification à la CNIL
- Notification aux PC
- Prévoir la suite d'une violation de données
- Exercice et Cas pratique

12h45-13h45 : Pause déjeuner

13h45-15h45 (2h) : Gérer la sous-traitance

- Définition de la sous-traitance
- Obligation du sous-traitant
- Relations entre le Responsable de traitement et le sous-traitant
- Sous-traitance ultérieure
- Registre du sous-traitant
- Exercice et Cas pratique

15h45-16h00: Pause (15mn)

16h00-17h30 (1h30) : Les registres

- Le registre des demandes de droits
- Le registre des violations de données personnelles
- Le registre du sous-traitant
- Le registre des formations
- Exercice

QCM de fin de journée



Journée 4

9h-10h30 (1h30) : L'analyse d'impact relative à la protection des données

- Définition
- L'évaluation des risques

10h30-10h45 : Pause

10h45-12h45 (2h) : L'analyse d'impact relative à la protection des données (suite)

- Qui doit faire le PIA
- Comment faire un PIA
- Cas pratiques en groupe : Faire un PIA dans l'outil PIA

12h45-13h45 : Pause déjeuner

13h45-15h45 (2h) : Les codes de conduite et les certifications

- Les codes de conduite
- Les certifications : certification d'organisme, certification de personne

15h45-16h00 : Pause (15mn)

16h00-17h30 (1h30) : L'autorité de contrôle

- Définition, Rôles et Compétences
- Contrôles et Sanctions
- La CNIL
- Le CEPD
- Autorité chef de file/ Guichet unique
- Exercice et cas Pratique : déterminer les autorités de contrôles

QCM de fin de journée



Journée 5

9h-10h30 (1h30) : Audits et contrôle de la conformité dans le temps

- Introduction à l'audit RGPD
- Les types d'audits
- Les différentes preuves
- Les interviews

10h30-10h45 : Pause

10h45-12h45 (2h) : Audits et contrôle de la conformité dans le temps (suite)

- Le rapport d'audit
 - Le plan d'action
 - La mise en œuvre du plan d'action
 - Exercice : rédiger un plan d'action
- Le contrôle dans le temps

12h45-13h45 : Pause déjeuner

13h45-15h45 (2h) : Sensibilisation et formation

- Formation continue du DPO
- Formation des collaborateurs
- La veille
- Exercice : sensibiliser un nouveau collaborateur à la protection des données
- Exercice : faire un registre de formation

15h45-16h00 : Pause (15mn)

16h00-17h30 (1h30) : Suivi de l'activité du DPO

- Les outils du DPO
- Le rapport d'activité

QCM de fin de journée



Encadrement de la formation

Frédéric Fabregue

DPO externe certifié

Formateur en protection des données et cybersécurité - Academy 909

Sadatt Zakari

Juriste DPO compliance RGPD

Formateur DPO - La Plateforme

Modalités d'inscription

Inscription par email à l'adresse relations-entreprises@laplateforme.io

Demande d'informations complémentaires par mail à l'adresse relations-entreprises@laplateforme.io

Le stagiaire pourra s'inscrire au plus tard jusqu'à 14 jours avant le début de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toute question, merci de contacter Jessica Soriano 04.84.89.43.69

Moyens d'évaluation mis en œuvre et suivi

Contrôle des acquis en cours de formation

→ Evaluation orale faite auprès des participants en fin de chaque module

→ Cas pratiques à chaque fin de module sur cas concrets

Contrôle des acquis en fin de formation

→ Certification DPO agréée par la CNIL

Tarifs

2 950 € HT (soit 3 540€ TTC, TVA de 20% incluse) Formation de 35h et passage certification agréée CNIL inclus.

Prise en charge de la formation des 35h possible par votre OPCO dans le cadre d'un plan de développement de compétences.

